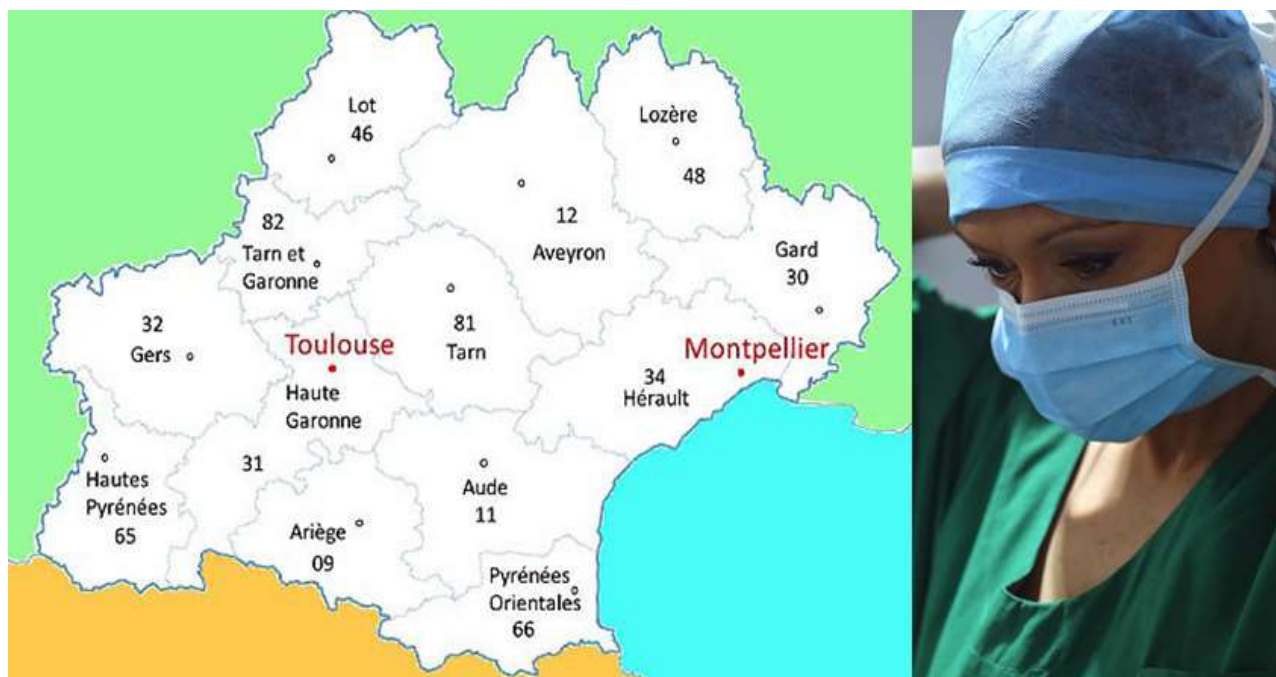




Lettre d'information du CESER Occitanie N°6

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise. Le Bureau du CESER qui suivra, devra en discuter.



le 15 mai 2020

SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE
SORTIE DE CRISE DU CESER OCCITANIE

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER OCCITANIE

« Sixième réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

Vendredi 15 mai 2020

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER accueille le Préfet de la région Occitanie, Etienne GUYOT, lors de cette réunion du 25 mai qui a lieu en audioconférence, afin de faire le point sur les dossiers suivants : soutien aux filières stratégiques, gestion des masques, déconfinement, situation du secteur de la culture... Le Préfet est assisté de Marc ZARROUATI, SGAR adjoint en charge des politiques publiques, Julien RIOU, chargé de mission au SGAR « Connaissance territoire », Pascale JOVE, cadre d'appui « ESS, Santé, Littoral » et Mathias MONDAMERT, chargé de mission « Economie ».

Jean-Louis CHAUZY remercie Monsieur le Préfet de région et ses collaborateurs pour l'action de l'Etat en région, en partenariat notamment avec la Région Occitanie, en mesurant et saluant l'investissement fort dans cette période de crise sanitaire inédite. Le Président adresse ses remerciements appuyés à Marc ZARROUATI en charge du suivi du projet de fabrication de masques grand public à partir de la pâte à papier, projet pour lequel est attendu le feu vert de la Direction Générale de l'Armement (DGA). Monsieur Jean CASTEX est aussi salué pour la qualité de son rapport sur la mise en œuvre du déconfinement.

I - Intervention d'Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie

En préalable, le Préfet regrette de n'avoir pu honorer auprès du Comité les engagements pris antérieurement pour venir présenter la situation économique et sociale en région, en raison d'un agenda très mouvant en cette période de crise sanitaire sans précédent. Il remercie le Président Jean-Louis CHAUZY et les vice-président.e.s délégué.e.s pour l'accueil qui lui est réservé, et fait part également à son équipe de sa gratitude pour le travail accompli, ne ménageant ni sa peine ni son temps.

Soutien aux filières stratégiques pour l'Occitanie (aéronautique, viticulture, tourisme, nautisme). Éléments de contexte - Point sur la situation des dispositions existantes – Chiffres clés - Mise en perspective de certains dispositifs comme "Territoires d'industrie"

Le Préfet de région rappelle les séquences de travail hebdomadaires permanentes qui ont lieu notamment sur les questions économiques, au travers de la cellule régionale de continuité économique mise en place avec Carole DELGA ; instance de dialogue où participent nombre d'organisations membres du CESER. Cette cellule, semaine après semaine, s'efforce d'adapter au mieux les dispositifs de soutien aux personnes et aux entreprises en fonction des décisions du Gouvernement, de la complémentarité existante qui est excellente entre l'Etat et la Région et la dynamique des acteurs économiques de la région.

Il y a des préoccupations très importantes en ce qui concerne les filières et les territoires. Quelques jours après le début du déconfinement, comme évoqué lors de la réunion de la cellule de continuité le 14 mai, les activités reprennent de façon plus ou moins forte selon les secteurs.

Le déconfinement est progressif, adapté et réversible. En témoignent, les annonces faites le 14 mai par le Premier ministre en direction du tourisme et de la restauration. Toutefois, l'épée de Damoclès est suspendue au-dessus de chacun d'entre nous en raison de la circulation du virus et le risque de voir apparaître une 2^{ème} vague est bien réel. Le Préfet invite par conséquent à la prudence et encourage à continuer à délivrer le message sur l'application et le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale et physique, afin de ne pas favoriser la propagation du virus.

Constat général

Le dispositif de soutien aux personnes et aux entreprises en région est au point et opérationnel, montrant la forte implication des entreprises et des pouvoirs publics. En début de semaine, plus de 60% des salariés du secteur privé étaient en activité partielle (l'Hérault et la Haute-Garonne étant les départements les plus impactés). Les services administratifs du commerce et de la construction concentrent le plus grand nombre de demandes.

La région se situe au 4^{ème} rang national pour la mobilisation du fonds de solidarité montrant l'importance des TPE dans l'écosystème régional. Cette structure est confirmée par les prêts garantis de l'Etat (PGE) qui bénéficient à 40 000 entreprises pour un montant moyen de 127 000 €, c'est-à-dire 25 % de moins que la moyenne nationale qui est à 170 000 €.

L'INSEE dans sa dernière note de conjoncture fait état d'une baisse globale d'activité de 33 % en Occitanie, même niveau sur l'ensemble du territoire national. En revanche, l'impact économique par département place la Haute-Garonne au 3^{ème} rang des départements les plus touchés au niveau national du fait de la baisse d'activité du secteur de l'aéronautique. Cela confirme le rôle majeur de cette industrie en région.

Le constat à ce stade est celui fait par les acteurs économiques : les dispositifs ont fonctionné et ont été pleinement mobilisés par les entreprises. Le dispositif de chômage partiel a empêché la perte de compétences et des plans de licenciements immédiats, même si la situation s'annonce très difficile dans les semaines et mois à venir. A ce stade, il n'y a pas de hausse de défaillances d'entreprises. Ce qui se joue maintenant, c'est la sortie de crise.

Concernant la filière aéronautique, la crise Covid-19 l'a touchée rapidement et de plein fouet. En cascade, toute la filière de la construction aéronautique mondiale est atteinte dans des proportions comme jamais atteintes. Tout le monde s'était préparé à l'accroissement des cadences ; tous les niveaux de chaînes de valeur vont être lourdement impactés sans doute pour plusieurs années. On

peut s'attendre à ce que la région Occitanie avec ses 90 000 emplois directs du secteur soit lourdement impactée, comme la presse régionale s'en fait l'écho.

Depuis le début de la crise, l'Etat est intervenu sur plusieurs fronts, au travers de la cellule de continuité économique :

- soutien aux entreprises de la filière pour les aider à s'adapter aux nouvelles conditions imposées par le confinement, notamment afin de les renseigner sur les mesures mises en œuvre par l'Etat ;
- un travail de réflexion a été mené dans un premier temps au niveau de l'Etat avec les ministères concernés, puis au niveau régional avec la Région, Aerospace Valley... Le Préfet rencontre régulièrement les entreprises du secteur telles que Airbus, Safran ..., les sous-traitants quel que soit leur rang, car il est important d'avoir une appréhension des actions qui seront décidées par l'Etat ; Bruno Le Maire prépare un plan de relance, et l'Etat en région contribue aux travaux en cours.

L'ensemble de la filière doit être totalement pris en considération quelle que soit la taille des entreprises. Le Ministre a demandé à la filière des propositions et mobilisé en parallèle la Direction générale des entreprises et le service économique régional. Des mesures d'accompagnement sont en cours par l'Etat, en lien avec le GIFAS et certaines actions vont devoir être menées au niveau européen, la richesse de l'Europe étant grandement liée à l'industrie aéronautique grâce à Airbus.

Une task-force est instituée par le GIFAS et en parallèle une équipe-projet interministérielle pilotée par le cabinet de Bruno Le Maire est mise en place composée des représentants de l'Agence de participation de l'Etat, de la Direction générale du Trésor, de la Direction générale de l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP), de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), du Ministère de la transition écologique et solidaire, de la Direction générale des entreprises. Les premières propositions doivent remonter au Ministre d'ici fin mai. A noter, le Ministre a déjà été destinataire de notes de l'Etat en région depuis le début de la crise, relatant la situation, les attentes, la demande et les propositions.

Par ailleurs, le Plan ADER, plan d'actions pour le développement des entreprises régionales de la filière contractualisé entre l'Etat, la Région et les industriels, devra être complété. Depuis 2001, l'Etat et la Région coopèrent pour soutenir le développement des filières aéronautique et spatiale. Le plan ADER 4 (2018-2021) mis en place en juillet 2018 va devoir, peut-être, être adapté en fonction de la situation ; il y a par conséquent une évolution de ce plan prévue de façon concertée et un travail de fond est en cours.

Le Président Jean-Louis CHAUZY fait une remarque sur le plan aéronautique. Il indique qu'il accompagne les industriels et les centrales syndicales dans cette période de crise, et défendra auprès de la Présidente de Région mais aussi auprès du Président de la République une proposition partagée par les organisations syndicales : reproduire ce qui a été mis en œuvre par Luc CHATEL, alors ministre du travail, il y a 10 ans au moment de la crise des subprimes, à savoir la signature de conventions de chômage partiel sur une durée d'un an, reconductible une fois pour les secteurs en difficultés. Avoient bénéficié de ces conventions l'industrie de l'ameublement et l'industrie automobile. Ce modèle porté par les partenaires sociaux pourrait être reproduit dans le secteur aéronautique, pour Airbus mais aussi pour toutes les entreprises de la filière.

La Présidente de Région s'exprimera ce 15 mai sur le soutien à la recherche accordé à la filière au plan français et européen ; les contreparties sont les suivantes : préserver les fabrications en France et respecter l'équilibre de l'application de la recherche au développement.

Dispositif Territoires d'industrie

Pour rappel, il y a 144 Territoires d'industrie (TI) en France dont 10 en Occitanie.

Le 25 mars dernier, à l'occasion du comité de suivi, Carole DELGA et le Préfet lançaient officiellement la démarche Territoires d'industrie avec les élus et les industriels de ces 10 TI. Dans chaque TI, il y a un binôme élu/industriels qui a travaillé à la définition d'un projet, d'un programme d'actions public/privé autour de 4 orientations : attirer, innover, recruter, simplifier.

L'évolution du contexte sanitaire, économique et social pourrait conduire ces territoires à réécrire une nouvelle page de leur histoire industrielle. De ce fait, il pourrait être envisageable d'abord de réinterroger les projets de ces territoires à l'aune :

- des impacts de la crise sur l'appareil productif de ces TI et,
- de l'affirmation forte d'enjeux de relocalisation de certaines productions et de souveraineté économique et nationale, comme l'a récemment indiqué le Président de la République.

Mais on peut aussi envisager de positionner certains TI comme des leviers du plan de relance économique régional. L'industrie doit toujours être considérée comme une pièce maîtresse dans la résorption des fractures territoriales. Des leçons sont donc à tirer de la crise sur ce dispositif.

A titre d'illustration, le CPER va devoir évoluer pour intégrer la dimension relance économique. Un travail est en cours au niveau central de l'Etat et au niveau déconcentré pour définir comment être plus opérationnel pour assurer cette relance tout en intégrant des dispositifs de fond, d'évolution des actions que ce soit au plan industriel, de la santé, de la transition énergétique et écologique.

Economie bleue et maritime

Ce secteur représente 44 000 emplois en région, dont 31 000 liés au tourisme, et 8 Mds € de chiffre d'affaires. La filière nautique en est le fer de lance avec 3 600 emplois et un chiffre d'affaires de 739 M€.

Deux grands secteurs :

- les ports de plaisance : Port Camargue est le plus grand port de plaisance d'Europe avec 74 établissements et plusieurs centaines d'emplois ;
- les industries nautiques avec la construction de multicoques : près de 1 400 entreprises implantées et un chiffre d'affaires de 660 M€.

Ce sont là des activités industrielles, économiques essentielles en région.

L'impact de la crise sanitaire sur les ports a concerné les services (carburants, accastillage). Pour le nautisme, 40 % de bateaux neufs ont été immatriculés au cours des mois de mars, avril et mai et plusieurs salons ont été annulés. Une aide régionale a été sollicitée pour booster la présence de l'Occitanie sur les salons qui peuvent perdurer comme ceux de Cannes et Paris.

Dans le cadre des actions de l'Etat et de la Région – Plan Littoral 21, il y a :

- l'appel à projets Avenir Littoral lancé en 2019, qui se poursuit en 2020 avec un budget doublé : 21 M€ de la Région.
- Les contrats de filière négociés dans le cadre du Parlement de la Mer. Les axes concernés sont la transition humaine, la transition énergétique et écologique, la transition numérique et digitale et il y a nécessité de mettre en place des conditions favorables au développement économique et à la pratique des activités nautiques.

La plaisance et les sports nautiques sont intégrés dans le Plan régional Tourisme. Cela était la décision du Premier ministre injectant 18 Mds € dans le plan économique avec intervention de la BPI, de la Banque des territoires et de la Région. Il faut voir comment prioriser les investissements sur les ports de plaisance pour être le plus efficient possible.

Viticulture

L'Occitanie dispose du plus grand vignoble de France et d'Europe. 13 à 15 millions d'hectolitres sont produits chaque année. Cette filière est très impactée par des décisions défavorables qui se sont succédées dans le temps tels :

- le Brexit ;
- l'application de tarifs douaniers américains (+25%) ;
- la fermeture des marchés chinois ;
- et maintenant la crise Covid-19, notamment avec la fermeture des bars et restaurants.

Les huit semaines de confinement ont eu un effet négatif sur la filière viticole : baisse des exportations, arrêt des débouchés de consommation, activité très réduite dans les caves.

Pour répondre aux difficultés des viticulteurs, le Gouvernement a pris des premières mesures qui pourront être complétées :

- distillation de la crise : 140 M€ pour un prix moyen de 70 € par hectolitre. La profession souhaitait plus.
- Mise en place d'un dispositif d'exonération des charges sociales, jusqu'à 100 % pour les entreprises les plus en difficultés ;
- intervention faite auprès de la Commission européenne pour la mise en place d'un fonds de compensation au niveau européen pour faire face aux taxes douanières américaines.

En Occitanie, un plan régional est en cours, l'étude incluant les dispositions nationales et les actions de soutien financées par la Région (actions de communication, de consommation du rosé par exemple). Le contrat de filière avec la Région s'appuie sur un travail mené avec les interprofessions, les vigneron·nes indépendants dans le cadre des deux bassins autour de 4 axes : partage de valeurs, responsabilité sociale et environnementale, résilience des entreprises de la filière, amélioration de la performance à l'export.

Cela illustre la bonne complémentarité Etat/Région au regard des demandes des professionnels. Chaque jeudi, à la réunion de la cellule de continuité économique, succède celle spécifique sur la thématique agriculture qui permet de passer en revue toutes les filières, les demandes, les mesures.

Questions-réponses

Les Vice-président.e.s remercient le Préfet de région pour son intervention. Quelques compléments d'information sont sollicités.

Territoires d'industrie

S'il apparaît aujourd'hui nécessaire de repositionner certains TI en Occitanie, plus globalement l'Occitanie est un TI et/ou doit le redevenir. Certains secteurs ont été évoqués mais il y en a d'autres sur lesquels l'Occitanie doit se faire connaître ou reconnaître, à l'instar de celui de la santé, des nouvelles technologies. Ainsi un travail est à mener pour étudier ce dossier TI.

On parle de relocalisation, pour cela il faut une volonté manifeste de tous les partenaires. **Pour encourager l'industrie, ne faudrait-il pas relancer un crédit d'impôt relocalisation?**

Pour le Préfet de région, il ne faut rien écarter. Il importe de garder en mémoire que des délocalisations ont été faites ces 30-40 dernières années en raison de coûts de main d'œuvre dans des pays qui aujourd'hui, au vu du contexte, sont confinés à l'exemple de l'Inde et qui connaissent une situation économique difficile. Cet état de fait peut-il inciter des industries nationales à relocaliser grâce au crédit d'impôt ? Cela est à étudier. Par ailleurs, il y a aussi des relocalisations qui ont lieu depuis quelques années vers des secteurs d'activité où la dimension « qualité /environnement » que l'on peut avoir dans le pays permettant d'assurer une production sécurisée, est essentielle, comme ceux de la santé, des produits pharmaceutiques... Ces relocalisations sont certainement à encourager en tirant toutes les leçons de la crise. **L'idée d'instaurer un crédit d'impôt relocalisation peut être intéressante et mérite d'être exploitée.**

Jean-Louis CHAUZY ajoute que le CESER est invité par la Région à deux réunions du Comité de relocalisation et y participera.

Le dispositif des Territoires d'industrie pourra servir à implanter des industries vitales (santé, ...). **Il serait dès lors utile dans ce contexte que les services de l'Etat étudient les possibilités d'alléger la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le Préfet de région se dit preneur des propositions sur le sujet afin d'en faire l'écho au plus haut niveau. Un courrier du CESER lui sera adressé en ce sens.**

Les industriels attendent des propositions concrètes pour le secteur de l'industrie. **Etienne GUYOT indique que le Ministre de l'Economie travaille sur un plan de relance économique, tous les secteurs sont concernés (il y aura un plan pour l'aéronautique, l'automobile, etc.). Il y aura une séquence de communication nationale qui sera déclinée au niveau régional.**

Filière viticole

Il est souligné par le Comité de suivi et de sortie de crise que l'éventuelle distillation, correspondant aux annonces du Ministre de l'agriculture de lundi dernier, propose un volume insuffisant mais qu'il s'agit malgré tout d'un début positif.

L'ensemble des dispositifs d'aides annoncées est un bon début de discussion dans l'accompagnement de cette filière en grande détresse.

Il est ajouté cependant la volonté unanime des interprofessions viticoles (*Interprofession des Vins du Sud-ouest, Comité Interprofessionnel des Vins du Languedoc, Comité Interprofessionnel des Vins du Roussillon et Interprofession des vins de pays d'Oc IGP*) de bénéficier d'un plan d'urgence piloté entre l'Etat et la Région afin de trouver des moyens de communication pour aider la filière dans ses débouchés. Au niveau de la production, en amont, les interprofessions souhaiteraient arriver à un accord sur des volumes de contractualisation, en fonction des marchés et par type de vin (rouges, blancs, rosés), en plus du plan de filière.

M. GUYOT confirme être en phase avec ces demandes que ce soit en termes d'objectifs, de méthode et de fond.

Economie bleue et maritime

Le Préfet de région est remercié pour l'aide directe de 3, 5 M€ accordés par l'Etat à la conchyliculture ; Le bassin conchylicole d'Occitanie est le seul de France à avoir bénéficié de ce type d'aide.

Pour l'économie bleue, l'intégration du nautisme dans le Plan tourisme est très favorablement accueillie. Il est par ailleurs rappelé que les ports de commerce sont le poumon de l'économie en Occitanie : les dockers et les grutiers qui ont continué à travailler pendant la période de confinement réclament le soutien actif de l'Etat.

Concernant le Comité État Littoral Mer Occitanie (CELMO) mis en place le 21 janvier 2020 à Narbonne par Monsieur le Préfet, la demande est formulée que le CESER puisse être associé aux travaux. En effet, le CESER, via sa commission Méditerranée, a produit des avis sur les secteurs pêche et aquaculture, sur le changement climatique et est en cours un avis sur la pollution de la Méditerranée par les plastiques qui alimentera un travail en commun sur le sujet avec les Conseils économiques et sociaux des Baléares et de la Catalogne.

Le Préfet de région précise que le maximum sera fait pour aider la conchyliculture et toutes les activités littorales. Il a par ailleurs prévu une visite de terrain, dès que les conditions le permettront, pour rencontrer tous les acteurs du secteur ; le président de la commission 6 du CESER sera invité.

Le Préfet indique que le CELMO est un organisme relevant de l'Etat. Des membres extérieurs peuvent être invités ; aussi, il propose que le CESER puisse être associé au cas par cas selon l'ordre du jour des réunions arrêté avec les préfets de département et les administrations de l'Etat en région.

La capacité de production de masques en Occitanie et plus largement de production de matériel. L'action de l'État sur cet accompagnement de production (reconversion, soutien...)

Après une phase aiguë au début de la crise à la mi-mars, qui a montré combien les chaînes d'approvisionnement en masques notamment, étaient perturbées par un accroissement de la consommation et l'arrêt des exportations, des dispositifs d'urgence se sont mis en place rapidement pour pallier la pénurie.

Des solutions d'urgence ont notamment été trouvées pour fournir en masques, gants, blouses, gels hydroalcooliques les établissements hospitaliers et les EHPAD, grâce à un travail commun de la Préfecture avec l'ARS, puis avec la CRCI pour un accompagnement à l'achat des entreprises dans un contexte où les masques FFP2 et chirurgicaux étaient destinés en priorité aux personnels soignants.

Dans un second temps sont apparus les masques grand public. Dans cet écosystème en crise, la Direction générale des entreprises (DGE) a clarifié les choses dans un contexte de production spontanée, pour imposer le masque grand public (non normé) mais homologué par la DGA mesurant le pouvoir de filtration et la respirabilité du tissu.

L'Etat en région mène un travail d'accompagnement de projets de productions régionales de dispositifs sanitaires, en renseignant les producteurs potentiels de masques sur les modalités de validité de leur tissu par la Direction générale de l'armement (DGA) dans le cadre du processus de contrôle qualité constitué par la Direction générale des entreprises. Les services de l'Etat ont fait face à de nombreuses demandes de validation de masques, qui ne relèvent pas de leur compétence. Il faut en effet des normes de référence nationales. De même, il y a eu un grand nombre de demandes des collectivités pour savoir où s'approvisionner en masques.

Les projets de production de masques les plus prometteurs soutenus sont :

- **le projet de masque en tissu de l'équipementier automobile Adient (Laroque-d'Olmes - Ariège),** spécialisé dans la fabrication de tissu pour les sièges autos, qui réoriente sa production vers la fabrication de masques sanitaires en tissu grand public. La difficulté pour cette

entreprise est l'absence de grand atelier de confection en Occitanie susceptible de répondre à une production de tissu pour la fabrication de 500 000 masques par jour. Dans le cadre du Comité régional d'accompagnement constitué par le Préfet de région, auquel sont associés le SGAR adjoint Marc ZARROUATI, la direction d'AD'OCC, le Conseil régional, la Direccte, la sous-préfecture de Pamiers, il a été démontré la fiabilité de ce projet qui peut rapidement aboutir.

- **Le projet de masque grand public à partir de la pâte à papier, de Fibre Excellence**, est particulièrement intéressant car il s'inscrit dans la consolidation de la filière bois importante en région. Le Préfet salue l'investissement du Président CHAUZY et d'Alain RADIGALES pour fédérer les acteurs autour du projet. L'Etat accompagne la démarche de validation des prototypes et le caractère original de la matière auprès des autorités de validation. Le travail engagé ensemble pour construire cette stratégie de production permet d'identifier les étapes de la chaîne de production et de rassembler autour du projet les entreprises capables de prendre en charge chacune des étapes.

Le Préfet s'emploie à faciliter l'émergence d'un opérateur régional chargé de structurer cette filière régionale de dispositifs sanitaires et de coordonner les grands acheteurs d'Occitanie pour garantir les investissements des entreprises régionales et des acteurs publics (Etat, collectivités).

L'Etat est également très présent auprès de l'entreprise Paul Boyé, un des fabricants historiques d'équipements de protections individuels, et ce aux côtés de la Région. Il importe que cette entreprise, puisse fournir en masques les entreprises nationales mais aussi celles de la région qui en font la demande.

Après une période difficile, de tension, on peut dire aujourd'hui que, globalement, les établissements de santé, les services de soins infirmiers à domicile sont approvisionnés en masques et autres équipements sanitaires. Le dispositif d'approvisionnement et de suivi fonctionne correctement.

Quant aux masques grand public - 1 ou 2 masques par habitant, tant côté Etat que collectivités territoriales, Etienne GUYOT indique que les masques arrivent en grand nombre et les distributions ont lieu.

Il faut maintenant installer dans la durée cette filière masques occitane.

Jean- Louis CHAUZY ajoute qu'après les polémiques, au moment de l'épidémie de la grippe H1N1, où la politique du gouvernement avait été discréditée, le pays s'est progressivement désarmé. Ce qui s'est avéré une erreur dans la crise actuelle. Il faut aujourd'hui réarmer le pays pour améliorer son autonomie en matière d'équipements de protection, afin qu'à l'avenir Etat et collectivités territoriales puissent lutter efficacement contre les pandémies.

Le Préfet confirme que cela peut interroger de constater que la France est devenue très dépendante par rapport aux importations. Dans ce cadre, les questions de production et de recherche sont deux thèmes de souveraineté nationale.

Questions-réponses

Secteur du domicile et manque de matériels de protection

Il est fait observer au Préfet de région que le secteur du domicile manque de matériels de protection, comme déjà évoqué dans les précédentes réunions du Comité. Le Préfet invite à faire remonter au niveau de la Préfecture les besoins identifiés de masques et de matériels de protection, quel que soit le secteur concerné, car l'Etat en région a des capacités d'intervention.

Vers une coordination de la recherche, de l'innovation, du transfert pour les industries du futur

Il apparaît indispensable de mobiliser la recherche et la capacité à innover pour préparer la région Occitanie à son futur et à celui de la France. La région bénéficie de nombreux domaines d'expertises qui doivent contribuer à une souveraineté nationale sur certains objets de recherche (l'Intelligence artificielle, les sciences de l'environnement ou encore de l'eau). Et ainsi, participer à garantir une indépendance de certaines productions à partir de nouvelles ressources locales comme la Région, l'Etat, le CESER, les organismes de recherche et les industries s'y emploient par exemple pour la fabrication de masques à partir de fibres de bois.

En évoquant la production de masques, se pose la question de l'orientation et de la coordination de la recherche, de l'innovation et du transfert en région - qui peut être appréhendée dans le projet de loi 3 D - dans le cadre des industries d'avenir (production de médicaments et de matériel médical, industrie du déplacement (avion, voiture, train), industrie non productrice de carbone). **Ne doit-on pas s'orienter vers une nouvelle recherche plus audacieuse avec une nouvelle forme de pilotage et de gouvernance en région pour une priorisation, dans un souci d'efficacité, d'actions de recherche innovantes au service de l'industrie, de l'économie, du social et de l'environnement?**

Le Préfet de région partage cette approche du sujet. Le Chef de l'Etat a annoncé qu'il faudra tirer les leçons de la crise sanitaire afin de repenser la capacité de la France à être autonome, souveraine sur un certain nombre de productions. La saga des masques depuis des années et notre dépendance vis-à-vis de certains pays via nos importations pour l'approvisionnement en médicaments et autres matériels sanitaires relancent le débat sur la nécessité de retrouver une autonomie de production. Recherche et production sont donc deux thèmes de souveraineté nationale pour lesquels tant au niveau national que régional, les CPER peuvent être des supports tant publics que privés pour faciliter les opérations de recherche pour tous les secteurs, dans la durée, en prévoyant des investissements permettant de retrouver cette souveraineté en termes de production. Le Préfet se dit prêt à faire évoluer les CPER et les partenariats avec les entreprises privées pour y parvenir.

Hormis les deux points présentés (soutien aux filières stratégiques et gestion des masques), le Préfet de région a été alerté sur certaines problématiques et/ou pour répondre à certaines interrogations concernant :

Le système de santé

La crise sanitaire a été analysée par la commission 7 du CESER qui a mis en exergue les carences de notre système de santé en matière de prévention et de prévision. La commission et son président solliciteront l'audition de l'ARS Occitanie afin de comprendre et d'obtenir des réponses sur les manquements observés durant cette crise quant à ses missions qui sont les suivantes :

- Coordination et prévention
- Egal accès de tous à une prise en charge continue
- Organisation et observation de la santé dans la région : veille sanitaire
- Organisation et observation de la réponse aux urgences sanitaires
- Régulation, orientation et organisation du service de santé dans la région

Etienne GUYOT prend acte de cette demande qui sera faite auprès de l'ARS. Il précise par ailleurs, qu'à son niveau de responsable régional, il y a eu une très bonne coordination entre la Préfecture et l'ARS. L'ARS et ses équipes sont réellement impliqués, agissent en conséquence.

Les secteurs du sport et de la culture

La Commission 7 fait remonter des inquiétudes du secteur sportif concernant la reprise des sports collectifs, qui n'ont pu à ce jour reprendre une activité et qui craignent une évolution des comportements à l'issue de la crise.

Une autre alerte a été émise concernant spécifiquement les petits clubs sportifs, qui ont été grandement fragilisés par la suspension de leurs activités et notamment des animations qui leur permettent de s'autofinancer. A ce sujet, la Commission 7 a été informée d'un dispositif (*2S2C pour « Sport, Santé, Culture, Civisme », annoncé par Jean-Michel BLANQUER*) visant à encourager les clubs sportifs à proposer leurs services pour compléter l'action de l'Education Nationale dans le cadre de la réouverture des écoles. Ce dispositif est tout récent, la Commission souhaite sensibiliser le Préfet à la nécessité de communiquer sur l'existence de ce dispositif, condition indispensable à son déploiement. Le Mouvement Sportif se tient à la disposition des services de l'Etat pour apporter son aide.

En réponse, le Préfet de région indique, qu'à sa connaissance, il n'y a pas de plan national sport prévu. Il précise que le sport en région reprend lentement, seul le sport individuel est autorisé. Le sport en salle et le sport collectif ne peuvent encore reprendre. A ce jour, il a peu de remontées des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur. Aussi, il invite à lui communiquer des éléments afin d'en référer à Pascal Etienne, Directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Occitanie (DRJSCS). **Un courrier sera adressé au Préfet.**

La Commission 7 a également évoqué une alerte sur le secteur culturel.

On peut identifier trois moments dans la gestion de la crise du point de vue de la question culturelle :

- Une phase qui a visé à répondre à l'urgence sociale : de nombreux professionnels de la culture ont été confrontés à une réduction brutale de leurs revenus, ce qui les a mis en grandes difficultés. Il faut savoir qu'il y a de grandes disparités de revenus dans ce secteur, et que beaucoup de professionnels disposent de faibles revenus, la réduction de ceux-ci les ont donc fait basculer très rapidement dans une situation très problématique.
- La phase qui suit, où les effets de la crise perdurent, ce qui amène deux réflexions : la question des modalités d'un maintien d'une activité dans un contexte dégradé : comment doit se présenter le déconfinement, pour assurer le respect des conditions sanitaires ? Sur cet aspect, on constate les effets de la grande verticalité de la décision. En effet, il semble que plus la décision se prend à un niveau élevé, plus il est concrètement impossible d'appliquer cette décision par les acteurs de terrain.
- Après la crise sanitaire, le secteur culturel sera très certainement durablement impacté. Il est essentiel de trouver des modalités de relance de ce secteur. Le Syndeac, avec d'autres instances représentatives du secteur, est en train d'organiser la tenue de consultations à l'automne, sous la forme d'auditions visant à définir les besoins et attentes du secteur.

Etienne GUYOT confirme que le secteur de la culture est frappé de plein fouet par la crise sanitaire qui a conduit à des mesures d'interdiction des rassemblements ; ceux-ci n'étant pas possible pour des raisons sanitaires évidentes, ne pas favoriser la propagation du virus à grande échelle. **Les mesures de soutien de droit commun s'appliquent à ce secteur (prêts garantis de l'Etat, activité partielle...).** Dans le cadre du déconfinement progressif depuis le 11 mai, ce secteur est relancé puisque les petits musées, les médiathèques rouvrent. Pour les grands musées, les salles de spectacles, il faut attendre les décisions gouvernementales fin mai qui devraient permettre une réouverture à compter du 2 juin (comme pour les restaurants, bars...).

Un dispositif d'accompagnement du secteur culturel a été mis en place par le Gouvernement comportant :

- un allongement du droit des intermittents jusqu'à l'été 2021 ;
- les opérateurs sectoriels du Ministère de la Culture (Centre national du cinéma...) ont mis en place des dispositifs spécifiques d'urgence : 22 M€ ;
- création d'une cellule d'accompagnement des festivals par le Ministère de la Culture.

Le Conseil national des territoires (comprenant l'ensemble des représentants du secteur culturel et les grandes collectivités) a été réuni il y a une semaine pour analyser la situation régionale de la culture et les réponses pouvant être apportées en région mais aussi pour faire remonter les questions posées au niveau central à Paris.

Le Préfet ajoute qu'il y a un site internet « Culture » : l'Occitanie est bien représentée grâce à la DRAC. Ce site rassemble 700 propositions de contenus en ligne, disponibles gratuitement.

Pour la sécurité des travailleurs, des guides sectoriels de déconfinement sont prévus ; un guide pour les musées est paru.

La DRAC Occitanie s'est beaucoup mobilisée pour le règlement rapide des dotations aux partenaires culturels (associations, organismes...), ceci pour ne pas les fragiliser, leur permettre de fonctionner et de tenir le choc. 1/3 de la dotation initiale est déjà engagé, dont 80% pour la création. 157 dossiers pour 21 M€ ont été réglés ; 32 sont en cours.

Il y a une concertation menée en permanence avec la Région et qui est de qualité. La reprise des chantiers dans le domaine patrimonial (monuments historiques, fouilles archéologiques) a été anticipée ; l'activité reprend petit à petit.

Le déconfinement progressif : des spécificités régionales ?

Le déconfinement annoncé est progressif, adapté et réversible. Des réouvertures sont-elles possibles au-delà de l'ordonnancement national ? Y-aura-t-il des spécificités occitanes ?

A cette question, le Préfet de région répond que les spécificités sont liées au fait que le territoire est en zone verte ou rouge. Les parcs et jardins rouvrent dans les départements classés vert.

Pour les plages, le principe est qu'elles demeurent fermées jusqu'au 2 juin, sauf demande expresse du maire au préfet. C'est un arrêté préfectoral départemental qui le permet. Au plan national, la réouverture des plages a lieu en Normandie et en Bretagne.

Pour l'Occitanie, vu que la façade méditerranéenne concerne deux régions (Occitanie et PACA), le Préfet de Marseille est le préfet coordonnateur. Les préfets d'Occitanie et de PACA se concertent pour la réouverture des plages ; les discussions avec les édiles municipaux doivent être bien menées. Pour précision, les réouvertures de plages sont dynamiques c'est-à-dire que les personnes pourront s'y promener, se baigner mais il n'y aura pas de possibilité d'y déposer sa serviette ; en effet, il ne faut pas reconcentrer les populations pour éviter le risque de propagation du virus.

La nécessité d'un renforcement du dialogue social au sein des très petites entreprises

Le vice-président du 2^{ème} collège au CESER fait part de l'initiative qu'il a prise au sein de son département des Pyrénées-Orientales (PO) avec les organisation syndicales et patronales pour demander au préfet du département la mise en œuvre d'un meilleur dialogue social entre ces organisations et les services de l'Etat, dans cette période anxiogène notamment au bénéfice des TPE, par :

- l'instauration d'une commission spéciale santé et sécurité au travail qui aura un rôle d'appui et de conseil pour appliquer de manière plus efficace les mesures sanitaires sur le lieu de travail dans le cadre de la reprise d'activité et de règlement d'un certain nombre de litiges du côté employeurs ou salariés.

Cette crise sanitaire a conduit au constat suivant : il y a des entreprises où le dialogue social s'est bien passé, voire renforcé grâce à l'action des instances représentatives du personnel, et dans les très petites entreprises présentes en nombre en région, il y a eu de réelles difficultés.

Aussi, il faudrait une instance de dialogue social périodique venant en complémentarité ou substitution des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) qui malheureusement n'ont pas été en capacité d'apporter une aide efficace dans le contexte actuel.

Cette crise sanitaire peut permettre d'améliorer pour l'avenir les espaces de dialogue social que ce soit en période de crise ou hors crise.

La proposition faite au sein du département des Pyrénées Orientales pourrait être dupliquée dans les autres départements d'Occitanie.

Le Préfet de région se dit convaincu que le dialogue social est à promouvoir en permanence, peut-être plus en période de crise. Il souhaite être destinataire des éléments du travail mené dans les PO.

Le vice-président du 2^{ème} collège s'engage à transmettre les informations après avoir pris l'attache du préfet des PO qui, ajoute-t-il, adressera un courrier à la Ministre du travail réclamant la mise en place d'une commission d'urgence pour répondre à la crise Covid-19 et d'une instance de dialogue social.

Le calendrier du CPER et du Projet de loi 3 D

Sur la question relative au calendrier de production du CPER, Etienne GUYOT indique que les préfets sont dans l'attente d'instructions gouvernementales quant à la préparation des prochains CPER. La question devrait être abordée dans les jours qui viennent au niveau ministériel, de façon à coordonner les CPER avec les plans ministériels de relance.

Quant au projet de loi 3 D, le Préfet précise qu'il a mené la concertation durant l'hiver 2019 dans la perspective de présentation du projet de loi cet été, et a sollicité le CESER le 24 janvier 2020 pour recueillir son avis. Au vu du contexte, le calendrier a été repoussé et il ajoute ne pas disposer à ce stade d'éléments relatifs au redémarrage du projet. Cependant, une synthèse départementale et régionale de la concertation a été réalisée. Le préfet devra l'adresser à la Ministre Jacqueline GOURAULT avant l'été, et demande au CESER de poursuivre ses travaux sur le sujet.

Jean-Louis CHAUZY rappelle que 4 présidents de CESER avaient été reçus le 5 mars par la Ministre. Lors d'un récent échange avec la Conseillère de la Ministre en charge du dossier, il lui a été confirmé que les contributions des CESER sont attendues entre le 30 juin et la première semaine de juillet au plus tard. Le Préfet en prend note.

Le Préfet de région conclut en précisant qu'il reste disponible à l'avenir pour toute nouvelle sollicitation du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER.

Jean-Louis CHAUZY ajoute que la Rectrice Sophie BÉJEAN, Rectrice de grande région académique Occitanie ainsi que chancelière des universités et rectrice de l'académie de Montpellier, interviendra lors d'un prochain Comité pour faire un point sur la reprise progressive dans les écoles.

II – Activité et plan de travail du CESER

Le déconfinement débuté le 11 mai a ses conséquences en termes de modalités de reprise de l'activité pour le CESER tant pour le personnel administratif que pour les conseillères et conseillers.

Le télétravail maintenu autant que possible pour les agents du CESER

Le Conseil régional a fixé des règles de reprise du travail pour les agents régionaux. Le Directeur Général des Services a ainsi indiqué que le déconfinement progressif implique une reprise des agents qui sera progressive elle aussi. Le télétravail est à maintenir autant que possible. Si certaines activités impliquent un retour sur site, celui-ci doit se faire dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. Le Conseil régional met à disposition de chaque agent masques et gel hydroalcoolique.

Les agents du CESER restent la plupart du temps en télétravail, mais compte tenu des spécificités du CESER, dont les locaux sont distants de ceux du Conseil régional et de la nécessaire continuité de ses services propres (courrier, accueil des prestataires extérieurs, navette interne CESER...), la Direction du CESER, sur demande du Conseil régional, a arrêté un planning de présence du personnel afin de pouvoir se rendre sur le site de Toulouse. Matériels et signalétiques spécifiques ont été mis à disposition du CESER pour garantir la sécurité sanitaire des locaux.

Des réunions dématérialisées pour les instances de travail du CESER

L'administration régionale a également pris des dispositions concernant les réunions de travail en présentiel qui ne doivent pas rassembler plus de 10 personnes et durer plus de 2 heures.

Réunions de Commissions et Section

Lors du dernier Comité de suivi et de sortie de crise du 28 avril 2020, Jean-Louis CHAUZY présentait le mode de fonctionnement envisagé pour chacune des instances du CESER à l'issue du confinement. **Commissions et section étaient invitées à travailler en visioconférence et en audioconférence à partir du logiciel retenu par le Conseil régional Starleaf, à compter de mai jusqu'à juillet ; les conseillers participant ainsi aux réunions à partir de leur domicile. Ce mode de fonctionnement reste d'actualité et est maintenu jusqu'à nouvel ordre.**

Les président.e.s de commission (Commissions 1, 4, 5, 6 et 7) qui ont expérimenté leur première réunion de travail selon ces modalités ont fait part de leur retour d'expérience. De manière générale, les conseillers ont bien accueilli ce mode de travail et ont manifesté leur contentement quant à la reprise des travaux. La participation a été bonne, voire très bonne. Dans ce cadre, pour des réunions réussies, la conduite des réunions doit répondre à certaines règles : rigueur, respect de la distribution de la parole à tous et du temps imparti, écoute active, fermeture des micros en dehors de toute prise de parole.

Il a pu être constaté par ce biais une meilleure participation des conseiller.ère.s aux travaux, notamment de celles et ceux qui s'exprimaient peu jusqu'alors.

Réunion de Bureau

Il avait été prévu d'organiser un Bureau du CESER en mai, en présentiel à partir des deux hémicycles des Hôtels de Région de Toulouse et Montpellier. Au-delà du fait que les réunions ne peuvent réunir

plus de 10 personnes dans une même salle, ces hémicycles ne sont pas équipés de système de visioconférence.

Un Bureau est néanmoins programmé le lundi 2 juin 2020 et aura lieu en visioconférence, chaque conseiller.ère se connectera à partir de son domicile.

Le Bureau programmé de longue date le 6 juillet est maintenu et devrait avoir lieu dans les mêmes conditions.

Assemblée plénière

Pour les mêmes raisons sanitaires – les rassemblements de plus de 10 personnes proscrits, l'Assemblée plénière prévue le mardi 23 juin 2020 pour la présentation de rapports d'autosaisine en cours ne peut être organisée en présentiel.

L'ordonnance du 1^{er} avril 2020 relative à la continuité de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements permet au Conseil régional pendant cette période d'urgence sanitaire d'organiser ses assemblées plénières de manière dématérialisée avec la mise en place de règles de fonctionnement dérogatoires et plus souples au droit *commun* (*conditions de quorum assouplies, vote électronique à distance...*). Cette ordonnance ne s'applique pas au CESER.

A défaut de pouvoir tenir une séance plénière en présentiel, certains CESER recourent, parce que leur règlement intérieur le permet, à la délibération de leurs avis par leur Bureau. Pour le CESER Occitanie, c'est l'assemblée plénière qui autorise le Bureau à délibérer sur certains objets limitativement précisés. La dernière assemblée plénière a ainsi donné mandat au Bureau pour délibérer sur la contribution du CESER au projet de loi 3 D. Le Bureau n'a pas mandat pour délibérer sur les projets d'avis en cours.

Au vu de ces éléments, **Jean-Louis CHAUZY propose au Comité de suivi et de sortie de crise le report de la séance plénière du 23 juin sur deux journées à la fin du mois de septembre (*mardi 29 et mercredi 30 septembre 2020**) qui permettra de présenter les 5 projets d'avis d'autosaisine :**

Commission 2 : Les ruralités

Commission 3 : l'écosystème associatif régional

Commission 4 : les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur

Commission 5 : l'Orientaion

Commission 6 : Pollution en Méditerranée par les plastiques » (le président de la commission indique que le projet d'avis pourrait ne pas être prêt pour une présentation en septembre)

et la contribution du CESER Occitanie sur la sortie de crise portée par la Commission 3.

****A ces dates, était prévue la tenue du Congrès des Régions à Montpellier, précédée de la réunion des CESER de France. Jean-Louis CHAUZY informe que le Congrès des Régions pourrait finalement avoir lieu à Paris le 19 octobre. Cette information devra être confirmée.***

Le DGS Simon MUNSCH qui participera au Comité de suivi du 25 mai évoquera les conditions de reprise matérielle de l'activité au sein de la Collectivité.

Les travaux à venir du CESER

Projet de loi 3 D

Le Préfet de région a indiqué qu'il doit transmettre d'ici l'été la synthèse départementale et régionale de la concertation sur le projet de loi 3 D à la Ministre Jacqueline GOURAULT. Il demande au CESER de transmettre sa contribution avant cette échéance.

Jean-Louis CHAUZY s'est vu confirmé le délai de transmission des contributions des CESER à la Ministre, compris entre le 30 juin et la première semaine de juillet au plus tard. **La contribution du CESER au projet de loi 3D devra être validée par le Bureau du 6 juillet.**

Compte administratif 2019 de la Région Occitanie et Consultation citoyenne

La consultation citoyenne sur le budget de fonctionnement de la Région n'apparaît plus d'actualité pour le CESER. Cela sera signalé au DGS de la Région Simon MUNSCH qui participera au Comité de suivi du 25 mai. Le CESER doit avant tout être en capacité de finaliser ses travaux d'autosaisine en cours et de contribuer aux dossiers d'actualité sur la sortie de crise et le plan de relance économique. Par ailleurs, Jean-Louis CHAUZY invite la commission 8 à apprécier la faisabilité de son analyse sur le Compte administratif 2019 au vu de sa charge de travail (*cf. voir ci-dessous mission de Jean-René CAZENEUVE*).

CPER

Le Conseiller technique auprès du Premier Ministre Laurent CARRIÉ a indiqué à Jean-Louis CHAUZY que l'élaboration du CPER aurait lieu en deux temps, selon un calendrier qui reste à préciser : préparation d'un plan de relance économique qui intégrerait le CPER auquel sera adossé le volet « mobilités ».

Plan de relance économique

Confirmant l'information précédente sur le CPER, le Président Jean-Louis CHAUZY précise que Régions de France travaille sur un plan de relance économique et négocient pour que celui-ci constitue la première phase du CPER, à compléter par d'autres éléments, et qui devra être prêt pour fin janvier 2021. A ce jour, au moins 3 Présidents de Région (Pays de la Loire, Région Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine ou Ile-de-France) ont demandé aux CESER de se préparer et parfois de s'associer à eux, pour travailler sur le Plan de relance dans leur région.

La Présidente de Région, en fin d'intervention devant notre Comité le mardi 14/04/2020, avait indiqué que le CESER serait saisi sur le Plan de relance.

Le Président rappelle qu'il est important d'avoir toutes ces informations d'ici la tenue du Bureau du CESER le 2 juin.

Mission sur l'impact de la crise Covid-19 sur les finances locales

Lors de la dernière réunion des Présidents des CESER, il a également été question de la mission confiée par le Premier Ministre au député du Gers Jean-René CAZENEUVE sur l'impact de la crise Covid-19 sur les finances des collectivités territoriales qui se sont endettées pendant cette crise ; certaines sont au rouge comme le Département de l'Hérault. Jean-Louis CHAUZY propose que la Commission 8 mène un état des lieux des finances en région à la veille des négociations du Plan de relance et du CPER au plan territorial.

Le président de la Commission 8 confirme que l'aspect budgétaire sur le Plan de relance pourra bien entendu être pris en charge par la commission, mais que sur l'aspect stratégique concernant le Plan

de relance, il serait peut-être nécessaire de travailler autrement. L'audition de M. CAZENEUVE sera sollicitée par la commission 8.

La Région a mis en place un plan L'Occal qui concerne le tourisme, l'artisanat, le commerce de proximité. Le CESER devrait être associé à ce plan. Il est dès lors suggéré, qu'en parallèle, les Commissions 3 et 8 puissent évaluer la pertinence des politiques (fonds et moyens mis à disposition de l'économie) mises en place par l'Etat et la Région pendant cette crise sanitaire.

La présidente de la Commission 3 remercie le Président CHAUZY et confirme que s'il est naturel de par son intitulé, que la Commission coordonne ce travail, il est naturel, aussi, que toutes les commissions y contribuent. Le Préfet, lors de son exposé sur le plan de relance, a reparlé des Territoires d'Industrie et de ce territoire d'industrie qu'est l'Occitanie. Or l'Occitanie, ce n'est pas uniquement les 10 territoires d'industrie sélectionnés. Il serait peut-être intéressant de repartir de là, et réorienter certains sujets de ces territoires d'industrie et d'y rajouter d'autres sujets, comme l'économie circulaire, de nouveaux enjeux qui se sont faits jour, et de souligner qu'en Occitanie, les atouts sont nombreux. Quelques exemples d'axes de travail sont énoncés. En effet, la région possède des leaders régionaux, comme par exemple dans le numérique. On peut et on doit interagir avec les universités et les différents pôles d'excellence, soutenir les industriels présents et accompagner leur diversification. Nous avons vu que certains n'ont pas hésité à se diversifier dans cette période de crise. On peut encore s'appuyer sur nos ressources en innovation, et sur l'agilité en entreprise, et qu'il va falloir porter vers la Région. Dans des secteurs comme l'agriculture, il y a, en Occitanie, une défaillance sur l'industrialisation, en effet, on ne transforme pas assez en Occitanie. On peut aussi réactiver des filières, comme la filière textile. Des propositions sont également à étudier au niveau transport et mobilité régionale, de l'énergie renouvelable en passant de l'éolien au solaire entre autres, du tourisme, du tourisme vert.

La présidente de la Commission 3 rappelle qu'il y a un travail de transversalité fort à faire, et à faire rapidement. Elle souligne qu'il y a des opportunités issues de cette crise et que nous avons semble-t-il les moyens en Occitanie et donc au CESER de fournir ou d'enrichir un plan de relance, sous forme de livre blanc ou autre, sur les enjeux qui se sont faits jour, les axes de travail et les besoins. Le Préfet ayant d'ailleurs insisté sur l'accentuation du partenariat entre l'Etat et la Région, elle propose de le prendre au mot et d'insister là-dessus.

La Commission 1 a abordé lors de sa dernière réunion le plan de relance et a souligné l'importance d'aborder les conséquences économiques, sociales, environnementales et démographiques de la crise. Les thématiques du rééquilibrage de l'industrie, du tourisme, de la santé, de l'agri-agro, de l'artisanat mais aussi les problématiques des métropoles et des ruralités, de la transition énergétique, des services publics, des infrastructures, du rôle du mouvement associatif, de la mondialisation devront être analysées.

Contribution du CESER sur la sortie de crise

Le Président CHAUZY rappelle que la réflexion « sortie de crise » du CESER demeure et se devra d'avoir une dimension transversale incluant la transition énergétique et le réchauffement climatique, mais également les 3 piliers qui faisaient la richesse de notre région, en grande difficulté aujourd'hui, avec des répercussions sur l'ensemble des sujets à caractère économique, social, local et sur d'autres secteurs et d'autres filières. Ce travail sur la crise sera plus précis que celui sur le plan de relance. Il demande donc que la Commission 3 se prépare à avoir un rôle de pivot pour la sortie de crise lié aux conséquences du COVID sur la situation économique et sociale de notre pays. La Commission 3 sera en charge de la réponse et y intégrera les apports qui seront faits par les autres

commissions : sur l'emploi et l'orientation, l'apprentissage, la culture, les solidarités afin que la crise n'aggrave pas les inégalités sociales, femmes/hommes et territoriales, L'introduction du document sera composée, notamment par la réflexion de la Commission 7 sur les conséquences de la pandémie.

S'il faut en effet traiter de la relance économique, il ne faut pas oublier la dimension sociale et humaine de cette crise. Il faudra parler du numérique, des jeunes, de la formation (et notamment à distance), puis de l'accompagnement éducatif et du rôle que les associations peuvent y jouer, sans oublier d'aborder le volet territorial. Dans le travail à rendre par le CESER pour fin septembre, il ne faudra donc pas travailler uniquement sur des stratégies économiques et industrielles, mais aussi parler des aspects sociétaux.

La Région a réagi très vite pendant cette période difficile, mais d'importantes inégalités sociales demeurent.

La population étudiante est la dernière population « aidée ». Il ne faut pas oublier les 2 millions de jeunes sans emploi ni formation ni stage. L'aide débloquée récemment, à hauteur de 100€ par étudiant, n'est pas à la hauteur des besoins recensés.

Cette période a permis de découvrir le télétravail, le travail en visio chacun chez soi, de façon positive. Mais pour certains les nouveaux modes de travail font craindre une distanciation des personnes, une mise à la marge certains, car l'illectronisme est important.

S'il est bien de travailler sur l'impact de la crise, il faudra aussi et surtout travailler sur les causes, sur le système, sur les rouages à revoir. Cette crise est le révélateur de limites dans tous les domaines, et va permettre d'apprécier l'ensemble des réponses à apporter, bien que le recul ne soit pas à ce jour suffisant. Il faut toutefois **penser à intégrer les questions environnementales dans tous les plans de la reprise.**

Il importera également d'avoir une vision du futur de la région, une vision prospective. La Section Prospective travaille à l'actualisation des divers scénarios des Chemins de 2040 à la lumière de la crise sanitaire ; actualisation qui devrait être finalisée fin juillet.

Le prochain Comité de suivi et de sortie de crise qui aura lieu le lundi 25 mai de 9h à 12h en visioconférence, en vue de la préparation du Bureau du 2 juin, déterminera le rôle de chaque commission dans l'élaboration des contributions du CESER sur le plan de relance et sur la sortie de crise.